



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales. 2017, Université de Limoges. hceres-02026811

HAL Id: hceres-02026811

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026811>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences médicales

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Biologie, chimie, santé, STAPS

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le diplôme de formation générale en sciences médecine (DFGSM) sanctionne la fin du premier cycle des études de médecine. Organisé en six semestres d'enseignement, il donne lieu à l'attribution du grade de licence (180 european credit transfer system (ECTS)). L'objectif est qu'à la fin du premier cycle soient acquises par les étudiants les bases de connaissances en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et sciences du médicament.

Les deux premiers semestres constituent la première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS). Celle-ci est formée de deux éléments : un socle commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 crédits ECTS et une UE de 10 ECTS spécifique de chacune des formations de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). La PACES de l'Université de Limoges comprend également une UE spécifique « métiers de la rééducation » permettant aux étudiants d'accéder aux études de kinésithérapie et d'ergothérapie. Une partie de ces UE spécifiques est mutualisée entre les différentes filières. Chaque filière a son propre *numerus clausus* et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent ont la possibilité de s'inscrire aux épreuves des cinq concours. Les enseignements de PACES sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). Des possibilités de réorientation sont proposées aux étudiants non classés en rang utile à l'issue des concours, principalement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers d'autres formations de l'Université de Limoges.

Les deuxième et troisième années de DFGSM (DFGSM2 et DFGSM3) sont organisées chacune en deux semestres, conformément à l'arrêté de mars 2011. L'objectif est de poursuivre et de compléter l'acquisition des connaissances scientifiques et d'aborder l'apprentissage de la sémiologie. Des stages hospitaliers sont organisés dès la deuxième année de DFGSM.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Le programme des enseignements est conforme à l'arrêté d'octobre 2009. Les futurs étudiants disposent d'informations données lors d'une journée « portes ouvertes » puis lors de la rentrée de PACES. Les CM sont dispensés dans quatre amphithéâtres reliés par un système de vidéotransmission. Ils représentent près de 90 % des 415 heures d'enseignement. Pour les enseignements dirigés (ED), les étudiants sont répartis en huit groupes de 120 à 180 étudiants. Un certain degré de mutualisation existe entre des parties d'UE spécifiques : environ 70 % entre les filières de médecine et de maïeutique et 30 % celles de pharmacie et d'odontologie. Les épreuves du concours se déroulent sous forme de questions à choix multiples (QCM) pour l'ensemble des UE, à l'exception de l'UE 7, qui fait l'objet d'une question rédactionnelle. Celle-ci bénéficie d'une double correction, mais le dossier fourni par l'établissement ne contient pas de précisions sur le mode de désignation des correcteurs et sur les modalités d'harmonisation des notes entre les binômes de correcteurs.

Au total, les modalités pédagogiques et l'organisation générale de la PACES de l'Université de Limoges semblent convenablement adaptées aux conditions dans lesquelles elle se déroule : celles d'un enseignement donné simultanément à près de 1000 étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'aide à la réussite repose essentiellement sur le tutorat. Celui-ci est organisé par des étudiants des années supérieures, en lien avec les enseignants des UE. Ce dispositif bénéficie du soutien de l'université, qui met à disposition des locaux et des moyens matériels. Cependant, les modalités précises de ce tutorat ne sont pas détaillées, notamment sur les points suivants : UE concernées, nombre de séances, taux de fréquentation, forme pédagogique adoptée. On ne dispose d'aucune donnée permettant d'apprécier l'efficacité du tutorat sur la réussite aux différents concours. On regrette également l'absence d'informations sur l'environnement de travail offert aux étudiants : mise à disposition de cours enregistrés, horaires d'accès à la bibliothèque, par exemple.

Il n'y a pas de réorientation obligatoire après les résultats des épreuves du premier semestre. A l'issue de la proclamation des résultats des concours, les étudiants classés au-delà d'un rang compris entre 2,5 et 3 fois le nombre total de places attribuées à l'établissement sont obligatoirement réorientés, sauf dérogation particulière. Ceux ayant obtenu 60 ECTS mais non classés en rang utile dans un des concours (« reçus-collés ») ou ayant obtenu une note moyenne d'au moins 8,5/20 peuvent être accueillis directement en deuxième année de la licence *Sciences de la vie*. Le dossier de l'établissement ne mentionne aucune autre voie de réorientation organisée au niveau de l'Université de Limoges ou vers d'autres établissements, ce qui est regrettable.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Le nombre d'étudiants inscrits en PACES à l'Université de Limoges est assez fluctuant : de 1090 en 2013, il est descendu à 981 en 2015, un niveau sensiblement égal à celui de 2010. Sur la base des tableaux présentés dans le dossier de l'établissement, près de 30 % des étudiants de PACES inscrits en 2015 ont réussi l'un des cinq concours accessibles. Cependant, ces données globales ne font l'objet d'aucune analyse. A cet égard, on regrette particulièrement l'absence d'informations sur les effets des facteurs suivants : mention obtenu au baccalauréat (90 % des étudiants sont titulaires d'un baccalauréat scientifique), redoublement, nombre de concours auxquels est inscrit chaque étudiant.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans la filière médecine de PACES

Le taux de réussite pour la filière médecine est de 28,5 % en 2015-2016. Sur ce point également, on peut regretter l'absence de toute analyse distinguant, parmi ces étudiants admis en deuxième année de DFGSM, ceux qui étaient inscrits dans la seule filière médecine et ceux qui étaient inscrits dans plusieurs filières.

Pilotage de la PACES

La responsabilité de la PACES est partagée entre un enseignant de médecine et un enseignant de pharmacie. Ce principe de coresponsabilité se retrouve dans l'organisation des UE. L'équipe pédagogique est bien équilibrée : 20 enseignants de médecine, 17 de pharmacie, 2 praticiens hospitaliers et 10 professionnels de santé parmi lesquels des représentants du service d'odontologie du CHU (centre hospitalier universitaire) et de l'école de maïeutique qui interviennent dans les UE spécifiques qui les concernent. A noter le nombre restreint d'enseignants intervenant dans les groupes de TD, mesure prise dans le souci d'éviter le risque de disparité dans les apports pédagogiques. Le jury est co-présidé par les doyens des UFR (unité de formation et de recherche) de médecine et de pharmacie.

Deux points négatifs sont à relever : d'une part l'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants ; d'autre part l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement spécifique de la PACES, associant aux enseignants des représentants de l'administration, des étudiants et des diplômés. Ce déficit est à rapprocher de l'absence d'autoévaluation du fonctionnement de la PACES dans le dossier transmis par l'université.

Conclusion de l'évaluation de la PACES

Points forts :

- Respect de la maquette de la formation prévue par la réglementation et organisation générale satisfaisante.
- Tutorat bien en place et supervisé par des enseignants.
- Possibilités offertes aux étudiants d'accéder aux formations de rééducation.

Points faibles :

- Dossier purement descriptif, sans commentaires ni analyses et trop souvent lacunaire.
- Absence de données sur le suivi des étudiants réorientés à l'issue du concours, notamment en dehors de l'Université de Limoges.
- Absence d'analyse fine des taux de réussite aux différents concours.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'année de DFGSM2 comporte 12 UE obligatoires et une UE optionnelle ainsi qu'un stage hospitalier de 120 heures. L'année de DFGSM3 comporte 11 UE obligatoires, 260 heures de stage et une UE optionnelle. La charge de travail est bien répartie entre les semestres mais le volume horaire total de l'ensemble CM, ED, travaux pratiques (TP) et stages est particulièrement conséquent : 612 heures en DFGSM2 et 779 heures en DFGSM3. Point positif, la part dévolue aux ED et aux TP est importante : ils représentent plus de 42 % du total en DFGSM2 et plus de 43 % en DFGSM3. Toutefois, la répartition entre ED et TP n'est pas précisée dans le dossier. Le mode de répartition des crédits (ECTS) entre les UE n'est pas explicité.

Une part conséquente des enseignements théoriques de DFGSM2 et DFGSM3 (6 UE au total) est mutualisée avec ceux donnés en troisième année de maïeutique, ce qui est intéressant. Il n'existe toutefois aucune autre forme de mutualisation. Les possibilités d'aborder un « parcours recherche » dans le cadre des UE optionnelles sont insuffisantes : elles se limitent à une seule UE de la première année du master *Sciences de la vie et de la santé* et à une UE « Méthodologie de la recherche clinique et épidémiologique » qui n'apporte que 2 ECTS. Conformément à l'arrêté ministériel, les étudiants ont la possibilité d'acquérir des compétences complémentaires en langue (48 heures de langue anglaise répartis sur les deux années), en informatique (préparation au C2I (certificat de compétences informatique et internet) niveau 1, 18 heures en DFGSM2) ainsi que l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 1.

La cellule handicap de l'université et le service de médecine préventive sont en charge de l'accueil des étudiants en situation de handicap. Ces structures déterminent les aménagements opérationnels et l'accompagnement quotidien à mettre en œuvre. Il n'est pas précisé dans le dossier si des aménagements sont prévus pour les salariés ou sportifs de haut niveau. Il n'est pas fait mention de dispositifs propres à l'UFR de médecine pour la prise en charge des étudiants en difficulté.

Au total, les objectifs et les modalités pédagogiques sont classiques et conformes aux dispositions réglementaires, mais on regrette l'absence de réel parcours complémentaire d'initiation à la recherche.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le seul dispositif spécifique d'aide à la réussite signalé est la nomination de deux étudiants référents par promotion qui échangent avec les responsables pédagogiques sur les questions relatives à l'organisation et aux évaluations. Concernant la mobilité internationale des étudiants dans le cadre d'un programme Erasmus, les effectifs rapportés depuis 2014 sont particulièrement bas : deux étudiants en mobilité sortante, quatre étudiants étrangers accueillis. Cette faiblesse ne fait l'objet d'aucune analyse dans le dossier fourni par l'établissement.

Pilotage de la formation
<p>Les équipes pédagogiques sont constituées d'enseignants hospitalo-universitaires de la faculté de médecine, de praticiens hospitaliers du CHU (centre hospitalier universitaire), d'un ingénieur, et d'un enseignant agrégé de l'Université de Limoges. À propos des jurys, il est mentionné uniquement la présence d'un titulaire et d'un suppléant choisis parmi les enseignants responsables des UE.</p> <p>Rien n'est dit sur l'encadrement administratif affecté à la formation. De façon particulièrement surprenante et regrettable, rien n'est également dit sur les modalités d'évaluation des étudiants et d'évaluation des enseignements par les étudiants. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Aucune procédure d'autoévaluation n'est présentée.</p>
Bilan des effectifs et du suivi des étudiants
<p>Le nombre d'étudiants validant chaque année d'étude est stable sur les cinq dernières années avec des taux de redoublement très faibles : selon les promotions, ils sont compris entre 1,4 à 6,4 % en DFGSM2 et entre 1,4 et 2,9 % en DFGSM3, ce qui est un élément positif.</p> <p>Le nombre d'étudiants recrutés par passerelles entrantes en DFGSM3 est relativement important, compris entre 3 et 7 par promotion. Le dossier ne mentionne pas ce qu'il en est des passerelles entrantes en DFGSM2. À l'issue du DFGSM3, tous les étudiants ont intégré le deuxième cycle des études médicales (diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)).</p>

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

Points forts :

- Conformité des programmes aux dispositions réglementaires en vigueur.
- Place importante donnée aux enseignements pratiques et dirigés.
- Taux de réussite élevés, en DFGSM2 comme en DFGSM3.
- Mutualisation d'UE avec la formation de maïeutique.

Points faibles :

- Dossier purement descriptif, sans aucun commentaire ni analyse et trop souvent lacunaire.
- Absence de réel parcours d'initiation à la recherche.
- Mobilité internationale presque inexistante.
- Absence de conseil de perfectionnement et de dispositif d'autoévaluation.

Avis global et recommandations :

L'organisation de la PACES de l'Université de Limoges est globalement satisfaisante : les étudiants reçoivent les informations nécessaires à la bonne réalisation de leur cursus, le tutorat est bien organisé et la composition de l'équipe pédagogique bien équilibrée entre les disciplines concernées. Il reste cependant que, tel qu'il est présenté, le dossier fourni par l'établissement ne témoigne pas d'une préoccupation suffisante du devenir des quelques 70 % des étudiants de PACES qui ne réussissent pas à s'intégrer dans une des formations ouvertes aux concours.

L'organisation du DFGSM est également satisfaisante et conforme aux directives réglementaires. Cependant, la faiblesse de la mobilité internationale des étudiants, entrante comme sortante, de même que l'absence d'un véritable « parcours recherche » en DFGSM2 et 3 sont des anomalies qu'il convient de corriger rapidement.

Enfin, à l'échelle de l'établissement, la mise en place d'un authentique conseil de perfectionnement spécifique est une priorité indispensable pour amorcer la démarche d'autoévaluation du DFGSM.

Observations de l'établissement

Limoges, le 19 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/ML/1261

OBJET :

Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du diplôme de formation générale en sciences médicales

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Alain CELERIER

